

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 15 janvier 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Ludovic Ellefsen
M. Sylvain Côté

Mme Patricia Gardner
Mme Christiane Paquet (absente)
M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 15 JANVIER 2024

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance extraordinaire du 11 décembre 2023
 - 5.2. Séance ordinaire du 11 décembre 2023
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1. Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement numéro 2023-104 / modifiant le règlement numéro 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur usages résidentiels autorisés et les logements dans les bâtiments accessoires
 - 9.2. Adoption du règlement 2023-105 relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2021-107
 - 9.3. Adoption du règlement 2024-100 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAEERL) / Reddition de compte
 - 11.2. Convertir la marge de crédit Visa en marge de crédit d'exploitation
 - 11.3. Francis Favreau, les Enseignes d'art / Offre de service pour les panneaux d'interprétation sur les pancartes au Sentier de la meunerie

- 11.4. Proclamation de la journée nationale de promotion
- 11.5. Demandes locales à la Sûreté du Québec
- 11.6. Contrat Guylaine Filion
- 11.7. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027
- 11.8. Entente annuelle en sécurité incendie 2024
- 11.9. OMH / Budget révisé
- 11.10 .La Maison de la famille de la MRC de Coaticook / Demande de soutien financier
- 11.11 Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) / Nomination d'un substitut pour assister aux réunions en l'absence de Michel-Henri Goyette
- 11.12. Association pulmonaire / Demande d'appui dans la campagne sur le radon domiciliaire
- 11.13 Ministère des Transports (MTQ) / Entente de collaboration
- 11.14. Tour de communication
- 11.15. ADMQ / Renouvellement de l'adhésion 2024 avec une assurance pour la directrice générale
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20240101

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240102

5.1. Séance extraordinaire du 11 décembre 2023

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240103

5.2. Séance ordinaire du 11 décembre 2023

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

- Le panneau affichage numérique
- Location des salles pour le temps de fêtes

20240104

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 15 janvier 2024.

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir une rencontre avec l'ingénieur Pierre Grondin de EXP au sujet de la station de chloration (M. Grondin fera un suivi auprès du MELCCFP pour une rencontre avec la municipalité) et au sujet de la reconstruction du pont Duffy par le MTQMD; à cet effet, la municipalité demandera une rencontre avec le ministère et M. Grondin pour la suite des procédures dans ce dossier. M. le maire a également participé aux rencontres suivantes : Régie intermunicipales de gestion des déchets de la région de Coaticook (RIGDSC), CA d'Acti-Bus, Comité de sécurité publique de la MRC volet policier, CA de Récup-Estrie.

**8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, gravier sur les chemins Sawyerville et St-Isidore, les ventilateurs dans les 3 toilettes au bureau à changer, beaucoup de déchets au Centre Saint-Martin, étant donné la location du sous-sol de l'église, Gilles a enlevé les décorations de Noël au Centre Saint-Martin, le bac bleu n'est plus au Centre Saint-Martin, la patinoire a été faite au premier froid, des traces de pneus ont été faites sur le terrain de balle.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

Aucun

8.4. **Embellissement**

Aucun

8.5. **Famille et Aînés**

Aucun

8.6. **Voirie**

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau, informe les membres du conseil que le projet Oasis a été accepté et la municipalité de Martinville recevra une subvention.

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

Monsieur le conseiller, Ludovic Ellefsen, demande du rangements supplémentaires au Chalet des Loisirs pour les équipements de gardiens de but.

Madame la conseillère Patricia Gardner, informe les membres du conseil que la Fête des neiges sera le 2 mars 2023.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Le conseiller Ludovic Ellefsen mentionne qu'il y a eu un souper des fêtes pour les bénévoles de la bibliothèque et se questionne sur la personne responsable du compte de banque de la bibliothèque.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20240105

9.1. **Adoption du règlement numéro 2023-104 / modifiant le règlement numéro 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur usages résidentiels autorisés et les logements dans les bâtiments accessoires**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 2023-104 modifiant le règlement numéro 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur usages résidentiels autorisés et les logements dans les bâtiments accessoires.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240106

9.2. Adoption du règlement 2023-105 relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2021-107

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe par règlement, en vertu de la *Loi sur le Traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) la rémunération de son maire et de ses autres membres;

CONSIDÉRANT QUE « Tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée dans un règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération jusqu'à concurrence de 17 401 \$ »;

CONSIDÉRANT QUE les allocations de dépenses sont imposables au fédéral depuis 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Patricia Gardner à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public résumant le projet de règlement y compris les mentions prévues aux articles 8 et 9 de la loi a été affiché au moins 21 jours avant la séance prévue pour l'adoption du règlement;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2023-105 « Règlement relatif au traitement des élus abrogeant le règlement numéro 2021-107 » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-105, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240107

9.3. Adoption du règlement 2024-100 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 2024-100 «Règlement concernant la taxation et la tarification municipale pour l'exercice 2024 » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2023 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la taxation et la tarification municipale pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2024-100 « Règlement concernant la taxation et la tarification municipale pour l'exercice 2024 » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2024-100, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20240108

10.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 42 259,46 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 34 089,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20240109

10.1.1. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de décembre 2023 au montant de 11 428,16 \$ et les frais de déplacements au montant de 71,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20240110

11.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAVL) Volet entretien / Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la municipalité une aide financière de **143 837 \$** pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'au moins les 2/3 de cette somme doivent être consacrés aux travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie ou d'équipement s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a encouru et payé des frais de **122 352 \$** pour l'entretien d'été ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme représente 85 % du montant reçu ;

CONSIDÉRANT QUE que les bénéficiaires d'une telle aide financière ont l'obligation d'effectuer leur reddition de comptes à l'intérieur de leur rapport financier ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2023 attribuables à des dépenses de fonctionnement admissibles et ayant été réalisées sur des routes de niveaux 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20240111

11.2. Convertir la marge de crédit Visa en marge de crédit d'exploitation

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU :

- Que la municipalité de Martinville demande à la caisse des Verts-Sommets de l'Estrie l'émission d'une marge de crédit d'exploitation au montant de 100 000\$;
- Que la municipalité de Martinville demande à Visa Desjardins d'annuler le produit Solutions-libre Affaires et de conserver seulement la carte Affaires au nom de Mme Julie Létourneau au montant de 2 000\$;
- Que le conseil de la municipalité de Martinville autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document et/ou contrat nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11.3. **Francis Favreau, les Enseignes d'art / Offre de service pour les panneaux d'interprétation sur les pancartes au Sentier de la meunerie**

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion du conseil.

20240112

11.4 **Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème : ***S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble***;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

le conseil municipal de la municipalité de Martinville lors de sa séance du 15 janvier 2024 proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème ***S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240113

11.5. **MRC de Coaticook / Demandes locales à la Sûreté du Québec**

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU De déposer les mêmes demandes locales que l'an dernier à la Sûreté du Québec, puisque se sont des

problématiques récurrentes dans la municipalité de Martinville.

Soit :

- Surveillance accrue du terrain des loisirs (vandalisme et tapage : auto et VTT)
- Contrôler la vitesse sur les routes traversant la municipalité (particulièrement dans la zone scolaire de la rue de l'Église et sur le chemin des Sables)
- Respect de la signalisation (vitesse et arrêt : surtout l'arrêt à sur le chemin des Sables)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240114

11.6. Contrat de travail / Guylaine Filion

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU de modifier le contrat de travail avec Guylaine Filion;

- De modifier le salaire horaire, tel que présenté aux membres du conseil.
- D'autoriser le maire à signer ce contrat de travail au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.7. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027 a été déposé à la table du conseil.

20240115

11.8. Entente annuelle en sécurité incendie 2024

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'accepter l'entente annuelle en sécurité incendie 2024 avec la municipalité de Compton au montant de 59 222 \$, tel que déposé dans la correspondance du 21 décembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240116

11.9. OMH / Budget révisé

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office municipal d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2023 s'élève à 58 143 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à cinq mille huit cent quatorze (5 814 \$);

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2023 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240117

**11.10. La Maison de la famille de la MRC de Coaticook /
Demande de soutien financier**

Madame la conseillère Patricia Gardner se retire des discussions pour ce point, puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts. (membre du comité d'administration)

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 250 \$ à La Maison de la famille de Coaticook à titre de dons pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Patricia Gardner réintègre sa place au conseil.

20240118

11.11. Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) / Nomination d'un substitut pour assister aux réunions en l'absence de Michel-Henri Goyette

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU de nommer le conseiller Gaby Côté à titre de remplaçant aux réunions de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) en cas d'absence du maire Michel-Henri Goyette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.12. Association pulmonaire / Demande d'appui

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec Santé Canada sollicite l'appui et la participation des municipalités à la campagne Villes et municipalités contre le radon, dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens au danger réel que le radon représente pour leur santé ;

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec travaille depuis 2007 à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon ;

ATTENDU que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et on le retrouve donc, partout à la surface du globe ;

ATTENDU que le radon s'infiltré dans les bâtiments sans égard à la géologie du sol, ni à l'âge ou aux types de fondations ;

ATTENDU que le radon est inodore, incolore et sans goût et est responsable annuellement de 1000 décès par cancer du poumon au Québec ;

ATTENDU que le radon est la 2e cause du cancer pulmonaire après le tabagisme, mais la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs ;

ATTENDU qu'au moins 17 % des résidences du Québec dépasseraient la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité effectue les travaux d'atténuation nécessaire à la protection de la santé de ses occupants ;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'Association pulmonaire du Québec et de participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon et de tenter de sensibiliser les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon en soutenant la campagne en :

- donnant accès sur notre site web aux données des mesures de radon pour la région ;
- effectuant une publication via les médias sociaux ;
- publiant l'article produit à cet effet par l'Association pulmonaire du Québec dans le journal local ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.13. Ministère des Transports (MTQ) / Entente de collaboration

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion du conseil.

11.14. Tour de communication

Le maire, Michel-Henri Goyette, informe les membres du conseil que la MRC de Coaticook demande à la municipalité de Martinville si il y a un intérêt de faire l'achat de la tour de communication sur le chemin Saint-Isidore.

Le conseil municipal n'a aucun intérêt à acquérir cette tout de communication.

20240120

11.15. ADMQ - Renouvellement de l'adhésion 2024 avec une assurance pour la directrice générale

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière à renouveler l'adhésion pour 2024 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 1 054,13 \$ taxes incluses, assurances incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20240121

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

"Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal."